

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 7
Pouvoirs : 1
Votants : 8

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

30 MARS 2023

644

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix mars à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 6 mars 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, MARC- MARTIN Nicole, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles, LIONS Pascale

Absente excusée : DEBRUYNE Caroline
Absent non excusé : M THIBAUT Darig

Pouvoirs : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN
Secrétaire de séance : Mme FICHTEN M. Pierre

377-PURGE DPU PARCELLE A 1268 « LES COSSES DE MONTCHENU

Monsieur le maire informe le conseil que la commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner le 3 mars 2023 concernant la vente de la parcelle cadastrée section A n° 1268, sise 13 bis route des Fontaines « Les Cosses de Montchenu », appartenant à monsieur MATHE Lenny.

Il s'agit d'un bien d'une surface de 14a 06ca avec une maison récemment construite.
Le prix de la vente est de 167 000 €, frais d'acte en sus.

Considérant que la commune de MEHERS n'a pas de projet sur cette parcelle, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée section A n° 1268 sise 13 bis route des Fontaines « Les Cosses de Montchenu », d'une surface de 14a 06ca appartenant à monsieur MATHE Lenny au prix de 167 000 €, frais d'acte en sus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 23 mars 2023

Certifié exécutoire le 23 mars 2023

